

## Budget supplémentaire – Budget régional – Exercice 2025

Séance plénière des 11 et 12 juin 2025

### *Pilier 1 - Développement économique et Emploi*

- *Dans un contexte budgétaire contraint, le CESER appelle à une dépense publique plus efficace, notamment en matière de développement économique. Il s'interroge à ce titre sur le financement du projet Flying Whales, qui mobilise 8 M€ en 2024 et 2025 après avoir déjà reçu un soutien important. Le CESER souligne la nécessité d'évaluer régulièrement les résultats de ce type de projet, dont les financements pourraient aussi bénéficier à d'autres priorités régionales.*
- *Le CESER regrette l'absence d'indicateurs d'impact en matière de formation, rendant difficile l'évaluation des ajustements budgétaires. Face à l'élargissement des publics, notamment avec la réforme du RSA, il appelle à une vision prospective fondée sur une analyse fine des besoins. Il recommande de fiabiliser les méthodes d'estimation des effectifs et d'étudier les causes des abandons ou refus. Un rééquilibrage vers les projets individuels, jugés plus efficaces, serait également souhaitable.*

### *Pilier 3 - Aménagement du territoire*

- *En matière culturelle, le CESER salue l'ajustement budgétaire opéré en faveur de l'ALCA, destiné à atténuer les effets de la baisse imposée au budget primitif. Il déplore toutefois les coupes importantes affectant l'agence A (- 150 k€ en 2025 et à nouveau en 2026, soit - 300 k€ au total, selon le compte administratif 2024), qui ont déjà entraîné la fermeture de l'antenne de Limoges, des licenciements et l'arrêt des actions de proximité. Le CESER s'interroge sur ces choix, regrettant l'absence de justification claire, et appelle à un réexamen de la situation dans la perspective du budget 2026.*
- *Le CESER relève une hausse de 250 k€ des crédits alloués au sport, principalement orientée vers le sport de haut niveau. Il estime ce choix en décalage avec les recommandations de son rapport « Faire équipe », qui plaide pour un égal accès aux pratiques sportives. Il invite le Conseil régional à prendre connaissance de ce rapport dès sa publication pour éclairer ses arbitrages futurs.*

### *Pilier 4. Transition Écologique et Énergétique*

- *Le CESER salue les crédits supplémentaires accordés aux Parcs naturels régionaux, notamment pour compenser les manquements de l'État liés au transfert de la compétence Natura 2000.*

- *S'agissant des Parcs naturels régionaux, l'effort financier supplémentaire demandé au Conseil régional intervient dans un contexte de budget déjà fortement contraint par les décisions de l'État. Le CESER note qu'en son absence, les PNR de Nouvelle-Aquitaine risqueraient d'être moins soutenus que dans d'autres Régions, accentuant les disparités territoriales.*

Ce Budget Supplémentaire (BS) apporte les ajustements d'usage :

(Hors dette)	BP2025	avec ajustements du BS2025
Recettes de fonctionnement	2,69 Mds€	2,72 Mds€
Recettes d'investissement	517 M€	468 M€
Dépenses de fonctionnement	2,67 Mds€	2,69 Mds€
Dépenses d'investissement	1,43 Md€	1,46 Md€

Pour un budget de 3,34 Mds€ (BP 2025), les données financières présentées dans le cadre de ce budget supplémentaire résultent :

En recettes :

- de l'excédent des exercices 2024 et antérieurs soit 102,78 M€
- de recettes nouvelles, pour un montant de 33,5 M€
- de l'annulation de recettes pour un montant de 29,45 M€
- de l'annulation de 71,69 M€ d'emprunt au budget 2025

En dépenses :

- de l'inscription de 8,6 M€ de dépenses nouvelles
- de l'annulation de dépenses pour un montant de 17,9 M€

## 1. Les recettes régionales

Le Budget Supplémentaire 2025 prévoit un ajustement global des recettes à hauteur de 33,5 M€ de recettes nouvelles, dont 23,0 M€ en fonctionnement et 10,5 M€ en investissement. Un fait marquant de ce budget est la perception d'un rappel positif de TVA, qui vient renforcer les recettes régionales après plusieurs années de restitutions au profit de l'État. Ce redressement traduit une meilleure adéquation entre les prévisions et la dynamique réelle des encaissements nationaux. En parallèle, 29,45 M€ de recettes sont annulées, réparties de manière relativement équilibrée entre fonctionnement (14,31 M€) et investissement (15,14 M€). Enfin, l'annulation de 71,69 M€ d'emprunt ramène le montant mobilisable à 340,31 M€, contre 412 M€ votés au BP.

### 1 – Les annulations de recettes

Les recettes à annuler sur 2025, hors emprunt, s'élèvent à 29,45 M€ :

- 15,14 M€ au titre de la section d'investissement
- 14,31 M€ au titre de la section de fonctionnement.

### 2 – Les recettes supplémentaires

Les nouvelles recettes s'élèvent à 33,5 M€ :

- 10,5 M€ au titre de la section d'investissement,
- 23 M€ au titre de la section de fonctionnement.

### 3 – Les annulations d'emprunt

La prévision d'emprunt établie lors du Budget Primitif est ajustée à la baisse (340,31 M€ contre 412 M€ votés au BP 2025).

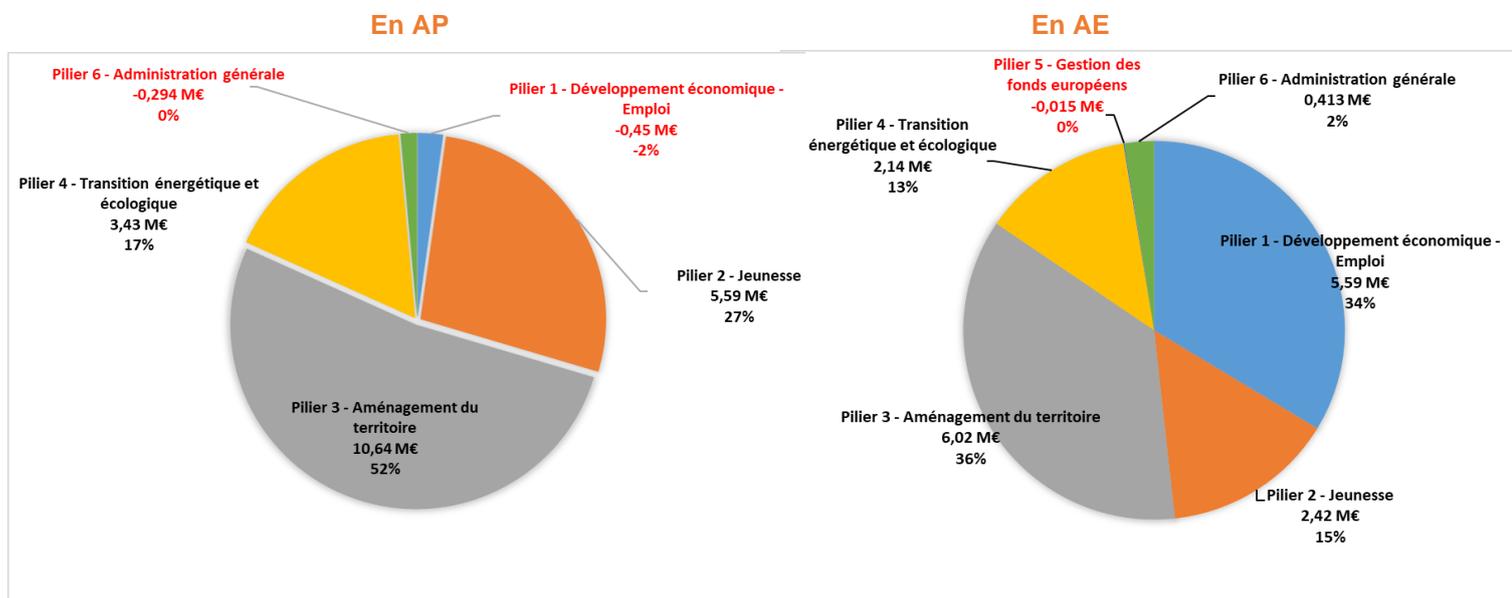
Pour mémoire :

	Emprunts nouveaux annoncés au BP	Avec ajustements (DM et BS)	Utilisation effective des emprunts nouveaux (CA)	Ratio entre ce qui est annoncé au BP et ce qui est utilisé (en %)
2018	585 M€	401,14	201 M€	34,36
2019	523,3 M€	241,89	150 M€	28,66
2020	579 M€	588	456 M€	78,76
2021	588,7 M€	479,63	385 M€	65,4
2022	654,31 M€	424,78	340 M€	51,96
2023	724,48 M€	626,23	491 M€	67,77
2024	602 M€	538	415 M€	
2025	412 M€	340,31		

## 2. Les ajustements de dépenses par piliers

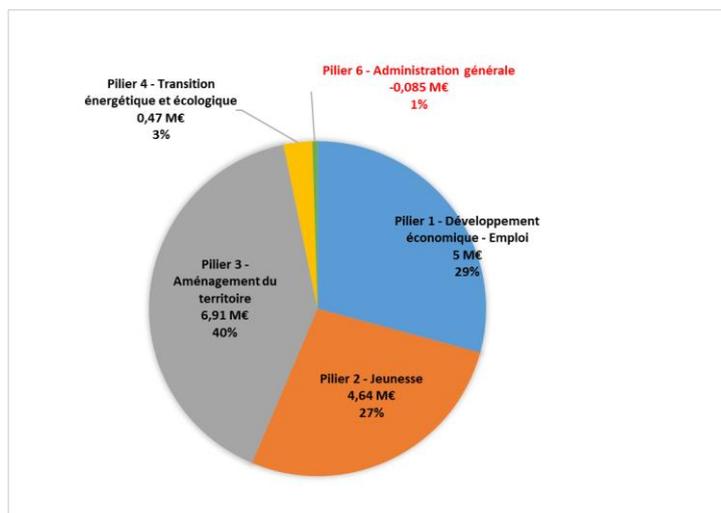
Du côté des dépenses, 8,6 M€ de crédits nouveaux sont inscrits dans le budget, majoritairement orientés vers les politiques publiques structurantes. Ces crédits supplémentaires soutiennent les actions des piliers 1 à 4, notamment en matière de mobilité, d'éducation, de transition énergétique et d'économie de proximité. En parallèle, 17,9 M€ de crédits sont annulés, dont 9,28 M€ en fonctionnement et 0,085 M€ en investissement, concentrés principalement sur le pilier 6 - Administration générale.

### ■ Répartition des nouvelles affectations en Autorisations de Programmes (AP) et en Autorisations d'Engagement (AE)

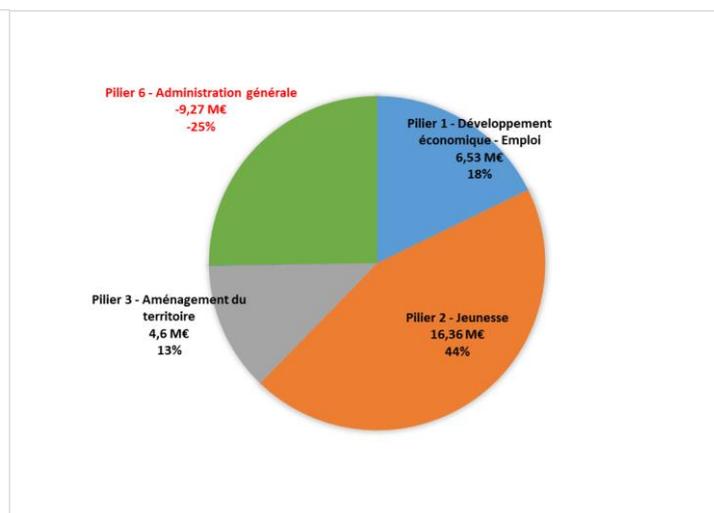


## ■ Répartition des affectations en nouveaux Crédits de paiement (CP)

### CP en fonctionnement



### CP en investissement



## ■ Les annulations de dépenses

Les annulations des dépenses de fonctionnement et d'investissement portent essentiellement sur le pilier 6. Administration générale.

### Pilier 1 – Développement économique et Emploi

#### Pour une dépense publique davantage tournée vers l'efficacité

Le contexte actuel de restrictions budgétaires impose de reconsidérer l'action publique à l'aune de plusieurs principes, au premier rang desquels figure l'efficacité. Conscient des efforts continus menés par la fonction publique territoriale, et notamment par la Région Nouvelle-Aquitaine, le CESER invite le Conseil régional à voir dans ces contraintes une opportunité de réforme et d'optimisation de ses modalités d'intervention, notamment dans le champ du développement économique.

Dans ce cadre, le CESER s'interroge sur le financement régional du projet Flying Whales et sur les résultats obtenus à ce jour. Le budget supplémentaire 2025 prévoit, au bénéfice de cette société, 5 M€ en CP/AP au titre de la performance industrielle. Par ailleurs, le compte administratif 2024 fait état de l'émission d'un titre de 3 M€, consécutif au retrait de la subvention initialement attribuée à la SCI Océan dans le cadre du financement de l'implantation de Flying Whales en Nouvelle-Aquitaine.

**En complément de ces 8 M€ engagés sur 2024 et 2025, le CESER rappelle que ce projet a déjà bénéficié d'un soutien régional important, et demande communication de l'historique complet de ces financements.**

**Le CESER souligne l'importance d'évaluer régulièrement les résultats de ce type de projet, afin de s'assurer de la pertinence de l'allocation des fonds publics au regard des priorités régionales et des autres projets susceptibles d'être accompagnés.**

#### Formation professionnelle

S'agissant de la formation, le CESER regrette l'absence d'indicateurs d'impact dans le Budget Supplémentaire, ce qui complique l'évaluation de l'efficacité des ajustements proposés. Par ailleurs, la formation professionnelle devra accueillir un public élargi, notamment en lien avec la réforme du Revenu de Solidarité Active (RSA).

**Dans ce contexte, le CESER encourage le Conseil régional à définir une vision prospective, fondée sur une analyse fine des inscriptions à venir, segmentée par catégories de bénéficiaires, afin d'adapter l'offre de formation de manière cohérente et anticipée.**

Par ailleurs, le CESER constate d'une manière générale, une forte concentration des crédits sur les dispositifs de formation collective, dont les effectifs semblent avoir été surestimés et qui présentent un taux d'abandon élevé.

**Le CESER suggère un rééquilibrage progressif en faveur des projets individuels, souvent porteurs de meilleurs résultats.**

Le CESER recommande de fiabiliser les méthodes d'estimation des effectifs à former, en ne se limitant pas aux déclarations des organismes, afin de mieux calibrer les crédits.

**Il suggère également d'analyser plus finement les demandes non retenues ou abandonnées, afin d'ajuster les critères d'attribution et mieux répondre aux besoins réels des publics.**

### Soutien aux établissements agricoles publics

Enfin, le CESER s'interroge sur les modalités et les objectifs du virement de 450 K€ vers le secteur de l'éducation (cf. pilier 2), destiné au dispositif de soutien aux exploitations et ateliers technologiques des établissements agricoles publics. Si ce soutien semble justifié au regard des besoins de ces établissements, le CESER souhaite disposer de précisions sur les critères d'attribution ainsi que sur le niveau de réponse qu'apporte ce financement aux enjeux identifiés.

### Énergie et lycées

Le CESER invite le Conseil régional à maintenir une vigilance constante face aux tensions persistantes sur les prix de l'énergie. En effet, la baisse observée en fin d'année 2024, comme mentionnée dans l'avis du CESER du 8 octobre 2024, ne s'est pas révélée durable.

**Dans cette perspective, le CESER recommande un suivi renforcé des dépenses liées à l'énergie, afin d'en améliorer la lisibilité et d'anticiper au mieux leur évolution dans les budgets à venir.**

## Pilier 3 - Aménagement du territoire

### Un budget supplémentaire qui permet de compenser pour partie certaines baisses affichées au budget primitif.

Le CESER note certains ajustements opérés dans le cadre de ce budget supplémentaire en faveur de divers domaines d'intervention auxquels elle attache une vigilance particulière :

- En matière culturelle, le CESER enregistre un ajustement du budget dédié à l'ALCA, afin de limiter les effets de la baisse imposée au budget primitif. Le CESER apprécie cet effort mais persiste à déplorer, sans les comprendre, les arbitrages assez brutaux opérés au budget 2025 au détriment de l'agence A (- 150 k€ sur un budget de 1,2 M€, avec l'annonce d'une même réduction pour l'exercice 2026<sup>1</sup>), qui se sont déjà traduits par la suppression de l'antenne de Limoges avec 3 licenciements et l'arrêt des missions d'accompagnement des acteurs culturels de ce territoire. Le CESER estime que cet arbitrage équivaut, du fait de son ampleur et de ses conséquences, au sacrifice de cette agence, au moins pour une part essentielle de ses missions, sans que les ressorts de cette décision n'aient été ni anticipés ni explicitement clarifiés. C'est pourquoi le CESER demande au Conseil régional de revenir sur sa décision en vue de l'établissement du budget 2026 et de préciser expressément ses attentes sur les missions confiées à cette agence en région. Dans ce même domaine de la politique culturelle, le CESER relève une hausse des crédits affectés à la restauration des monuments historiques (+ 400 k€ en autorisations de programmes et + 200 k€ en crédits de paiement), à l'aménagement culturel du territoire et aux manifestations culturelles, dont la baisse avait été soulignée au titre du budget primitif.
- Le CESER note aussi avec intérêt le relèvement des autorisations d'engagement (+ 180 k€) et des crédits de paiement (+ 100 k€) consacrés à l'innovation sociale, au logement des jeunes (+ 500 k€ en nouvelles autorisations de programme) et au sport (+ 250 k€, essentiellement destinés au sport de haut niveau). Ce dernier choix apparaît en décalage avec les préconisations formulées par le CESER dans son rapport « *Faire équipe : pour réussir un égal accès aux pratiques d'activités physiques et sportives en Nouvelle-Aquitaine* ».

<sup>1</sup> Comme indiqué dans le Rapport de présentation du Compte Administratif 2024, p. 55

**Le CESER invite le Conseil régional à prendre connaissance de ce rapport dès sa publication, afin d'en tirer pleinement parti pour les arbitrages futurs.**

#### **Pilier 4. Transition écologique et énergétique**

##### **Un budget « Environnement » fortement impacté par certains manquements de l'État**

Le CESER apprécie les montants supplémentaires accordés pour la mise en œuvre des actions des parcs naturels régionaux. Il salue d'autant plus les choix opérés afin de pallier les manquements de l'Etat dans le cadre du transfert de la compétence Natura 2000.

S'agissant des Parcs naturels régionaux, l'effort financier supplémentaire demandé au Conseil régional intervient dans un contexte de budget déjà fortement contraint par les décisions de l'État. Si cet effort n'est pas réalisé, les Parcs naturels régionaux pourraient se retrouver moins bien soutenus en Nouvelle-Aquitaine que dans d'autres Régions. Cette situation pourrait accentuer des disparités dans les moyens alloués aux PNR selon les territoires, en fonction des capacités financières propres à chaque Conseil régional.

Ce regrettable état de fait, que le CESER dénonce, révèle une fois de plus le rôle fondamental de la puissance publique, en l'occurrence les Régions, pour financer la préservation de la biodiversité.

**Le CESER rappelle que nous assistons à un effondrement de la biodiversité qui aura des répercussions majeures sur notre environnement de vie et sur bon nombre d'activités humaines, notamment économiques. La protection de la biodiversité et des milieux naturels est une urgence et un investissement qui devrait pouvoir se traduire économiquement et financièrement.**



---

Proposition de la commission A « Finances régionales »  
Président : Louis BORDONNEAU, Rapporteuse : Claude BILLEROT

Avec la contribution de la commission :

1 - « Éducation, Formation et Emploi »

Présidente : Jean-François BOURDONCLE, Rapporteur : Sylvie MACHETEAU

3 - « Environnement »

Président : Hervé PINEAUD, Rapporteur : Jean-Guy AUGÉ

4 - « Économie »

Présidente : Gwladys TOHIER, Rapporteuse : Gisèle BOURCIER

5 - « Vie sociale, Culture et Citoyenneté »

Présidente : Pascal MOREL, Rapporteuse : Rima CAMBRAY



---

Vote sur l'avis du CESER  
« Budget supplémentaire – Budget régional – Exercice 2025 »

144 votants

Adopté à l'unanimité

**Yves JEAN**  
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine